

infos **PLÉMÉT** **LA FERRIÈRE**

Bulletin municipal juillet / août / septembre 2022

OCTOBRE ROSE **L'Espoir Plémétais**

Samedi
1er
Octobre
2022



derrière
la
Mairie
de
Plémet

Retrouvez toutes les informations
en page 20

Sommaire

« Ça s'est passé sur Plémet et La Ferrière » P. 3 à 11

- Vie locale
- Travaux
- Nos écoles et collèges

Conseil Municipal P. 12 à 15

- Séance du 5 mai 2022
- Séance du 8 juin 2022
- Séance du 11 juillet 2022

En bref P. 16

Vie Associative P. 17 à 21

- La Ferrière Activ'
- Comité de St Jacques
- Les Amis de Karlsruhe
- Chorale Vocalizon
- Familles Rurales
- Toujours Belle la Vie
- Octobre Rose – L'Espoir Plémétais
- La Bibliothèque

Instant détente P. 22 à 23

- A vos casseroles
- Sudoku
- Calendrier des fêtes
- Les dictons
- Trois siècles d'histoire du centre-bretagne (1501 - 1800)

État civil - Mémento P. 24

Permanences

- État-civil
- Coordonnées mairie
- Permanences
- Service Enfance
- Assistante sociale
- Service du CIAS
- Maison des Services Publics de Loudéac
- Horaires des déchetteries
- Les Urgences

EDITO

Cet été a été caractérisé par une forte canicule et la municipalité, en accord avec la Préfecture, s'est mobilisée avec l'alerte sécheresse renforcée, les risques incendie, et les restrictions d'eau. Nous avons communiqué sur le site internet de la commune, les panneaux lumineux, Facebook et sur l'application Illiwap.

Maintenant la nouvelle année scolaire est sur les rails !

Je souhaite à tous les écoliers, enseignants une bonne rentrée scolaire ainsi qu'aux parents d'élèves.

Pendant les vacances nous avons effectué quelques travaux, nécessaires au bien-être des enfants, à l'école Simone Veil. Nous avons prévu de rénover chaque année une ou deux classes (peinture, sol, rideaux...) afin que les bâtiments soient entretenus régulièrement et que nous ne nous retrouvions pas à faire tout d'un coup. Le grillage de la cour a été refait et la végétation taillée.

En cette période de rentrée, je voudrais féliciter et remercier les associations pour la reprise de leurs activités dans les domaines culturels, sportifs et sociaux. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur implication au service des autres.

Les travaux de mise en conformité des réseaux dans la rue de la Liberté ont débuté fin août, et, malgré que nous soyons tous « gênés » pour circuler, le chantier avance bien. Je demanderais à toutes et tous de respecter les sens de circulation mis en place, arrêtons s'il vous plaît les incivilités.

Nous continuerons cette mise en séparatif des réseaux au début de l'année 2023 dans les rues du 6 août, rue de la gare (devant la salle des fêtes) et la place du général Leclerc. Cela demandera encore quelques efforts et je vous en remercie à l'avance.

En ce qui concerne le cimetière, nous venons de faire des enrobés au niveau des allées principales. Nous ne pouvons plus utiliser de désherbant chimique et il relève de notre responsabilité à tous de garder cet espace propre en nettoyant autour de nos tombes. Je vous propose d'organiser, pour ceux qui le souhaitent, des demi-journées pour l'entretenir aux termes desquelles nous organiserons le verre de l'amitié.

Dans quelques semaines, je l'espère, nous pourrions mettre en place la délivrance des cartes d'identité ainsi que des passeports, comme la préfecture nous y a autorisé.

Notre devoir d'élu c'est aussi de regarder la situation nationale et internationale avec un climat social tendu. L'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie pèsent sur les coûts de fonctionnement et le pouvoir d'achat de tous. Dans des soucis d'économie, nous avons décidé de diminuer les temps de fonctionnement de l'éclairage public. Désormais les candélabres seront éteints à 21h au lieu de 22h sauf le samedi. Nous allons garder les illuminations de Noël uniquement sur les axes principaux et le centre bourg (Plémet et La Ferrière). Un travail est en cours avec le SDE sur le changement de certains lampadaires qui sont très énergivores afin de les remplacer par des LED ou des solaires quand cela est possible.

Comme vous le constatez, l'action municipale bat son plein. Je le rappelle souvent, un Maire n'est rien tout seul, je renouvelle mes remerciements à tous les Elus qui m'accompagnent dans cette aventure humaine ainsi qu'aux différents services municipaux avec des agents territoriaux qui ont le sens du service public et de l'intérêt général.

Au plaisir de vous rencontrer sur notre belle commune

Chantal Névo, Maire.

— Ours —

Dépôt légal :
1400 2021

Tirage :
1 200 ex.

Rédaction et publication
Mairie de Plémet

Directrice de la publication :
Chantal Nevo

Impression :
Imprimerie Le Maire

Les services de la mairie restent joignables
au téléphone au **02.96.25.61.10**
ou par mail : **accueil@plemet.fr**

L'actualité de la commune sur votre smartphone

Cette application vous permet de recevoir des messages géolocalisés de type « alertes » : vigilance météo, travaux, etc. L'application « zéro contraintes » : gratuite et illimitée, sans inscription, sans publicité, respectueuse de la vie privée (aucune collecte de données personnelles n'est effectuée lors du téléchargement de l'application)

Télécharger l'application gratuitement via les boutiques en ligne : Google play (Android) ou Apple store (Iphone). Une fois téléchargée, il ne vous reste plus qu'à scanner le QR code de la Mairie ou d'ajouter le code @22210.



Ça s'est passé sur Plémet et la Ferrière

Vie Locale

Nos centenaires : ils ont fêté leurs 100 ans

Désiré GUILLARD, né le 21 mai 1922 à la Chèze, a connu dès 17 ans la 2nde guerre mondiale. Refusant d'être incorporé au Service du Travail Obligatoire en Allemagne nazie, il rejoint la résistance et s'engage sur quelques missions à risques. En 1944 il participe à la libération de Loudéac, combat à Paimpol puis avec le 137^{ème} régiment d'infanterie va renforcer le siège de la « poche de Lorient ». 25 000 soldats ennemis se sont retranchés autour de la base sous-marine. Les médailles de « la Reconnaissance de la Nation », « La Croix du Combattant volontaire » lui avaient été décernées l'année dernière. La « médaille du réfractaire » délivrée par le ministère des Anciens Combattants lui a été remise à l'occasion de son 100^{ème} anniversaire entouré de sa femme, Marie-Thérèse, avec qui il est marié depuis le 6 octobre 1954, ses enfants, petits et arrière-petits-enfants.



Simone VITTORI, née JOUËT le 7 mai 1922, doyenne de la résidence de la Croix-Gréau, a fêté ses 100 printemps, en présence notamment de sa sœur Louise-Anne Jouët, 96 ans.

Née dans le village de Rénoret, elle a vécu son enfance entre le travail dans la ferme de ses parents et l'école de Plémet. Après la guerre, vers 1946, Simone est montée à Paris où elle a rejoint son frère, Henri. Elle a alors travaillé à l'hôpital de Beaujon en tant qu'aide-soignante, puis comme infirmière, à l'hôpital Bretonneau.



Simone a toujours souhaité aider et soulager ses prochains. Elle a épousé Charles à l'âge de 38 ans et pris sa retraite à l'âge de 65 ans.

Avec son époux, elle a alors rejoint Piedicorte-di-Gaggio, en Haute-Corse, avant de revenir à Plémet quelques années après le décès de Charles, en 2006.

Commémoration du 18 juin

La cérémonie du 82^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940 a été marquée par la mise à l'honneur de **Daniel ROUTIER** par le comité local de la FNACA.

14 juillet

Belle journée ensoleillée où petits et grands se sont retrouvés sur les bords de l'étang de la Croix Nouette. En soirée, le feu d'artifice a illuminé le ciel. Cette manifestation était à l'initiative de la municipalité et était organisée par Gaëlle et Alban, nos deux animateurs sportifs. Merci à eux deux, aux associations qui ont pris part à la mise en place ainsi qu'à l'équipe municipale.

Fête de la Musique

La Ferrière le samedi 18 juin

Les danses bretonnes étaient à l'honneur pour cette soirée avec les enfants de l'école des Ferrandiers suivis par l'association de la Truite du Ridor.

Plémet le samedi 25 juin

La Chorale Vocalizon et l'Harmony de Pontivy ont entamé la soirée par un vibrant récital. Se sont enchaînés ensuite les musiciens du Tri Pewar, les Philanthropes et Alëa. Une soirée riche en musique où se sont croisés les mélomanes malgré la fraîcheur.



Commémoration du 6 août à St Lubin

« Nous commémorons l'acte de bravoure et l'audace qui ont épargné la vie de beaucoup de Plémétais ».

Devant la stèle qui commémore la libération de la ville, le 6 août 1944, un jeune enfant a déposé une gerbe, sous le regard de la population venue nombreuse.



Pardon du 15 août à la Ferrière

Les fidèles ont été accueillis à la fontaine Saint-Laurent par le père Yves Poilvé et le père Paul Lorand, pour la bénédiction. « *La cérémonie a été très appréciée ainsi que l'accompagnement par les sonneurs. C'était une première très réussie. Le midi, 240 repas ont été servis, à emporter et sur place, à la salle des fêtes* », rapporte Colette Louesdon, trésorière.

Pour Marie-Annick Rouault, présidente, les habitants du territoire étaient heureux de se retrouver dans les meilleures conditions, après ces trois années de pandémie. « *La cérémonie et le repas ont été appréciés* ».



Forum des Associations

Belle affluence auprès de nos associations où vous avez pu trouver vos centres d'intérêts pour cette nouvelle année d'animations et de sports.

Dispositif « Argent de Poche »

Pour le deuxième été, la municipalité a proposé aux jeunes de la commune de participer au dispositif Argent de poche. 10 jeunes se sont ainsi inscrits dans cette mission estivale en effectuant des missions de 3h. Ce dispositif sera reconduit sur les prochaines vacances.

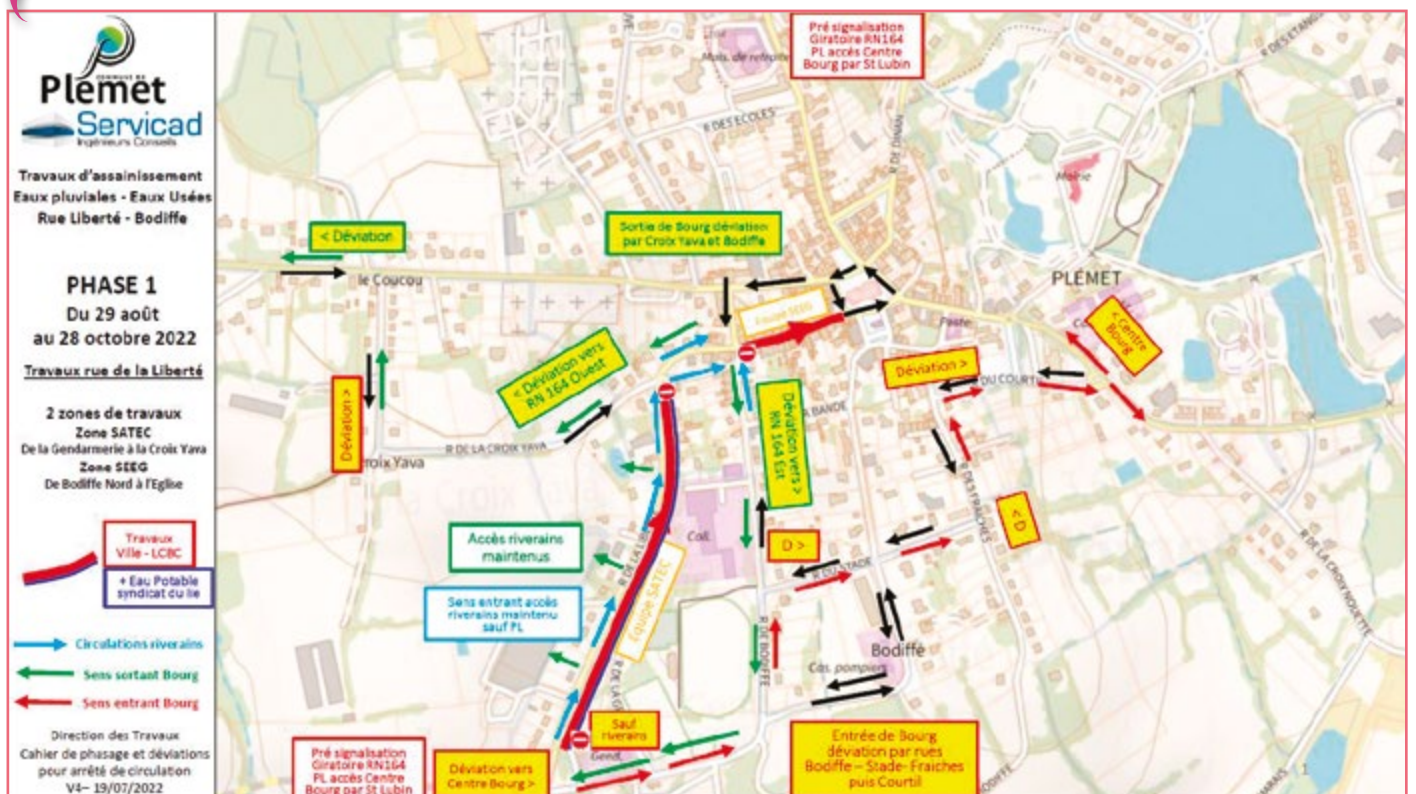


Animations Sportives Communales

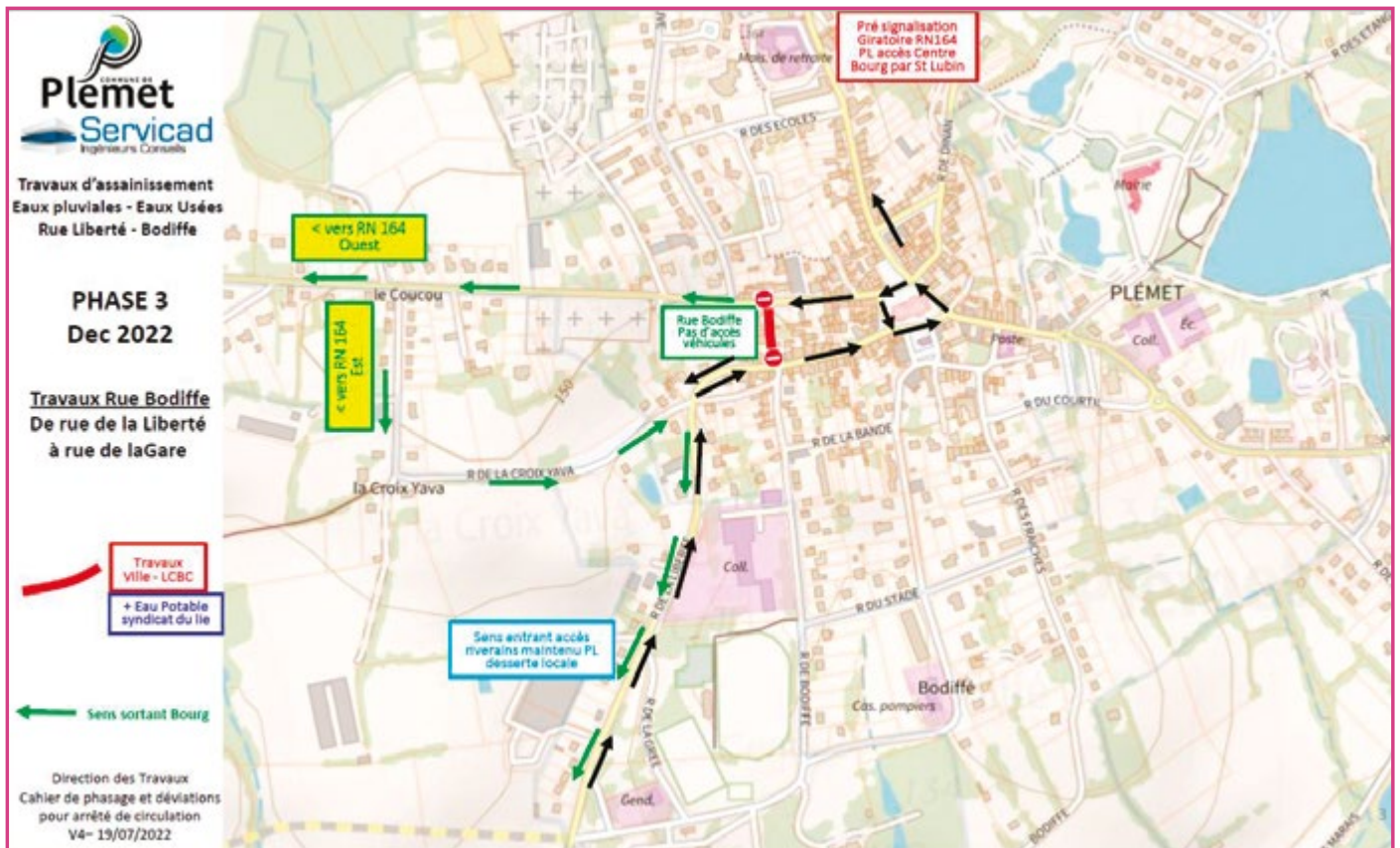
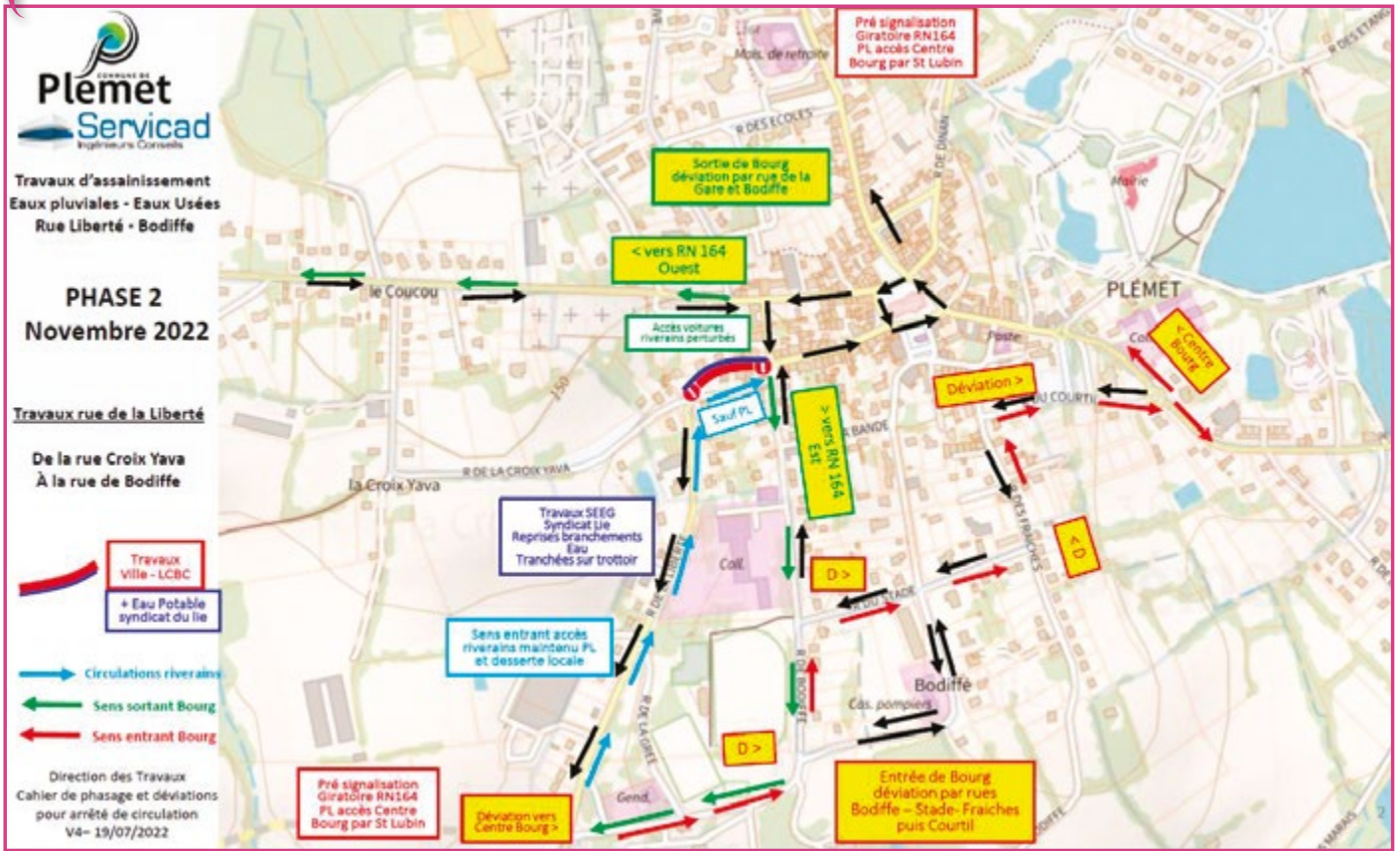
« *Je Marche – Je ramasse* » : Dans le cadre de l'opération pour la marche du 30 mai à l'initiative de Cécile Duros, stagiaire au service sports, jeunesse et vie associative dans le cadre de son certificat de qualification professionnelle d'Animateur de Loisirs Sportifs, pas moins de 24 kg de déchets qui ont été récoltés en 2 heures : 9 kg de bouteilles en verre et 15 kg de déchets divers.



Travaux - Rue de la liberté



Travaux - Rue de la liberté



La commune engage les travaux de séparation et de renouvellement des réseaux EP/EU. Des déviations sont mises en place et les accès aux commerces sont organisés par l'entreprise SATEC/SEEG. Merci de faire preuve de civilité auprès des diverses équipes de travail. Les déviations sont certes contraignantes mais le respect à les utiliser facilitera la circulation de tous.

Travaux - Réalisés par nos équipes techniques



Le cheminement a été refait



Boulodrome : remise en état



L'herbe du sol sous les agrès de Fitness a fait place à des bases plus fonctionnelles



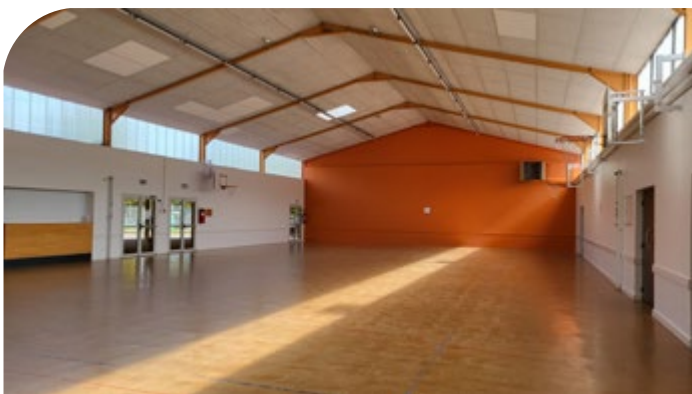
Les tribunes ont été dotées de sièges



Des ruches et hôtels à insectes ont été installés par les agents des espaces verts de la commune



Pour continuer dans la rénovation de la partie presbytère, le bardage de la salle de réunion a eu un petit coup de lasure afin de préserver cette partie en bois



La salle du Minerai a eu un petit coup de jeune, en effet, la peinture défraîchie avait besoin d'un coup de pep's pour accueillir les écoles et les associations sportives. Les anciens luminaires ont été remplacés par des LED beaucoup moins énergivores.



Des espaces de Pique-nique ont été aménagés autour de l'étang

Travaux - Inauguration de la rue des Etangs – jeudi 7 juillet

L'inauguration a eu lieu après plus de 2 ans de travaux.

Remplacement des canalisations d'eau potable et la reprise des branchements de leurs compteurs réalisés par le syndicat du Lié, l'effacement des réseaux aériens électriques, de télécommunications, et d'éclairage public, la mise aux normes du réseau d'eaux usées par Loudéac communauté, au deuxième semestre 2021, suivie de la création d'un réseau d'eau pluviale. Finalisation des travaux par le réaménagement ce second semestre 2022



Rappel - Zéro phyto

L'arrêté du 15 janvier 2021 / définit de nouvelles mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif.

Il s'agit d'une extension des mesures de la loi Labbé, qui interdit déjà depuis 2017 l'utilisation de produits phytopharmaceutiques par les collectivités pour entretenir les espaces verts et la voirie, et depuis janvier 2019 pour les particuliers et jardiniers amateurs.

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques sera interdite :
À partir du 1^{er} juillet 2022 dans :

- les propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément,
- les hôtels et auberges collectives, les terrains de campings, les parcs résidentiels de loisirs,
- les cimetières et columbariums,
- les jardins familiaux,
- les parcs d'attraction,
- les zones accessibles au public dans les zones destinées au commerce et activités de service,
- les voies d'accès privées, les espaces verts et les zones de repos sur les lieux de travail (sauf si traitement nécessaire pour raison de sécurité),
- les zones à usage collectif des établissements d'enseignement,
- les établissements de santé, les maisons de santé, les centres de santé, les établissements sociaux et médicaux-sociaux (sauf ceux assurant des formations professionnelles ou une activité d'aide par le travail conduisant potentiellement à l'usage de produits) y compris

leurs espaces verts, leurs forêts, leurs voiries ou leurs promenades accessibles ou ouverts au public,

- les maisons d'assistants maternels et les domiciles des assistants maternels qui accueillent des mineurs, y compris leurs espaces verts,
- les aérodromes, à l'exception des zones sur lesquelles le traitement est nécessaire pour des motifs de sécurité aéronautique ou de sûreté aéroportuaire,
- les autres types d'équipements sportifs que ceux mentionnés ci-dessous.

À partir du 1^{er} janvier 2025 dans :

- les terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon, dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs,
- les golfs et practices de golfs, uniquement s'agissant des départs, greens et fairways.

Cette interdiction ne s'appliquera pas aux produits figurant sur la liste officielle de biocontrôle, les produits à faible risque, les produits utilisables en agriculture biologique.

Elle ne s'appliquera pas non plus aux traitements contre les organismes nuisibles réglementés ou aux traitements qui sur la base de la surveillance s'avèreraient nécessaires contre un danger sanitaire grave menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique ne pouvant être maîtrisé par un autre moyen.

Enfin, elle ne s'appliquera pas non plus aux équipements sportifs, figurant sur une liste établie par les ministères des sports et de l'environnement, pour lesquels aucune solution alternative ne permettrait d'obtenir la qualité requise pour les compétitions officielles.

En résumé

Il est **interdit** d'utiliser des produits phytopharmaceutiques



Rappel - Zéro phyto

Cimetière

La commune de Plémét va appliquer les nouvelles mesures du Zéro Phyto

Courant septembre : Nous avons fait des travaux d'enrobé dans les allées du cimetière afin d'une part de faciliter l'accès à tous et d'autre part d'avoir un cimetière le plus propre possible.



Matinée Citoyenne

Une matinée citoyenne concernant le désherbage au cimetière est organisée le vendredi 7 octobre de 9h à 12h avec les services techniques.

Rendez-vous à l'entrée du cimetière – rue de la gare. Inscription au 02.96.25.61.10 ou accueil@plemet.fr. Pensez à apporter vos outils. Merci d'avance pour votre collaboration

Rappel - Règles d'entretien des trottoirs au droit des propriétés riveraines

Dans toutes les rues, les propriétaires ou le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes sans utiliser de produits polluants pour l'eau ni toxiques pour les animaux, en bordure de leur propriété.

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales.

Par temps de neige, les propriétaires sont tenus de dégager un passage sur le trottoir devant leur propriété. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales pour éviter et limiter, notamment, l'obstruction des canalisations ainsi que les risques d'inondation en cas de fortes pluies.

Élagage

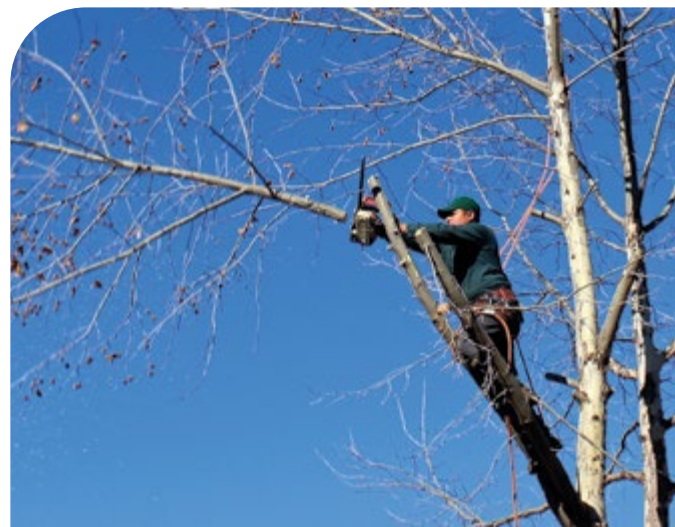
En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordures de lignes téléphoniques et/ou électriques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière, et doit être réalisé à titre préventif.

En vertu des pouvoirs généraux de police du maire issus du code général des collectivités territoriales, et en application de l'article L 2212-2-2 du même code issu de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, nous vous rappelons que « les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont à la charge des propriétaires. »

En conséquence, nous vous demandons de procéder ou faire procéder à l'élagage des branches de vos arbres qui surplombent le domaine public routier communal durant la période hivernale.

Chaque année, une partie des chemins ruraux ne peut être



élaguée, leur accès étant rendu impossible en raison d'élagage non effectué par certains propriétaires. Une vérification sera faite en cours de l'année 2022 lors du passage du débroussaillage des accotements.

Participation au VVF « Villes et Villages Fleuris »



Pour la première fois à Plémet, le jury composé de Michel Desbois, conseiller départemental du canton de Plélan le Petit, David Boulé, technicien au service des jardins de la commune de Loudéac, Sébastien Boucher, technicien au service de la commune de Pleudihen

sur Rance, et de Christine Hamon Rondo, technicienne au Conseil départemental, les élus et les services techniques se sont déplacés le 23 août dans le cadre du label « Villes et Villages Fleuris » afin d'obtenir, peut-être, une première fleur.

Signature Convention « Petite Ville de Demain »

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » le gouvernement a souhaité que ce programme donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Les communes de Loudéac, Guerlédan, Merdrignac et Plémet ont souhaité s'engager dans le programme « Petites Villes de Demain », selon les termes de la convention d'adhésion en date du 8 février 2021.

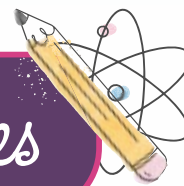
La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales engagées. Elle est reconnue comme valant opération de revitalisation du territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Cette convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026 a été signée le 30 juin par M. ROUVE, Préfet, M. Xavier HAMON, président de Loudéac Communauté ainsi que par les 4 communes élues pour ce dispositif.





Nos écoles et collèges



Collège Notre Dame de la Clarté - PLÉMET

EMC (Education Morale et Civique)

Une fois passée l'effervescence de la rentrée, lorsque les jeunes ont appris à mieux se connaître, les élections des délégués de classe peuvent avoir lieu. Dans la mesure où elles favorisent la participation des élèves à la vie de l'établissement et qu'à travers l'expérience du vote, elles les initient aux principes fondamentaux de la démocratie, elles représentent un temps fort de l'apprentissage de la citoyenneté. Les cours d'EMC (Education Morale et Civique) dispensés par le professeur d'histoire en sont une autre entrée.

Que signifie « Être citoyen » ? Pour un élève de 6^e ? de 5^e ? de 4^e ? de 3^e ? Quel que soit l'âge, la notion n'est pas simple à définir. C'est pourquoi, en collaboration avec les archives départementales, le CDI a installé un abécédaire des mots incontournables pour construire la conscience citoyenne de chacun des élèves.

Le professeur d'histoire et la professeure documentaliste invitent les élèves à déambuler devant cet abécédaire par groupe, et grâce à une tablette, ils photographient une dizaine de mots et illustrations qui les interpellent. Le but étant ensuite de constituer leur propre abécédaire afin de déterminer leur vision de la citoyenneté. C'est



aussi l'occasion pour eux d'enclencher une réflexion sur l'engagement citoyen puisqu'ils sont amenés à justifier leurs choix de documents. **L'exposition restera en place tout le mois de septembre.**

Dans notre actualité mondiale, une belle manière de commencer l'année que cette sensibilisation à la notion de citoyen.

Ecole La Ferrière - PLÉMET

Pierre-Marie JUHEL, nouveau directeur et enseignant

18 élèves ont fait leur rentrée à l'école des Ferrandiers, en regroupement pédagogique avec Plumieux et Plémet.

Nathalie CHANTREL, ATSEM, secondera l'enseignant en développant notamment la pratique du tchoukball auprès des enfants, sur le plan sportif et du jeu collectif, et élaborer des visites scolaires à la découverte du monde agricole locale.



Collège Louis Guilloux - PLÉMET

Très bons résultats au DNB session 2022

94% des élèves ont réussi leur brevet au collège Louis Guilloux. Les résultats sont en hausse et supérieurs à ceux de l'académie (89,4%)



Les élèves du collège Louis Guilloux à la Bibliothèque de St Brieuc, sur les traces de Louis Guilloux.

Rentrée scolaire 2022

Cette année les équipes dynamiques du collège accueillent 200 élèves qui participeront à de nombreux projets ; Le séjour d'intégration des 6^{ème} se déroule à Plévenon-Cap Fréhel les 22-23 septembre, les 4^{ème} partiront à Londres au mois de décembre, une fiction sonore sur Louis Guilloux est en cours de réalisation ce trimestre avec Nina Almberg...



Ecole privée Saint-Joseph - PLÉMET - suite

Sortie au planétarium et à la cité des Télécoms pour les CM.

Afin de clôturer le cycle de sciences sur le système solaire, le vendredi 1^{er} juillet, l'ensemble des élèves de CM s'en est allé découvrir le planétarium de Bretagne et la cité des télécoms.



Rentrée 2022

Pour cette rentrée 2022, l'école saint-Joseph accueille 155 élèves inscrits répartis en 7 classes, grâce au dispositif plus de maître que de classe. Deux nouvelles enseignantes intègrent l'équipe : Morgane Lamandé et Marion Lafosse

La répartition pédagogique est suivante :

Myriam Guiguen avec Véronique Alno (ASEM) accueille les PS-MS. Les MS GS sont avec Anne-Laure Le Luyer suppléée le vendredi par Marion Lafosse et Stéphanie Languille (ASEM). Les CP sont pris en charge par Andréa Le Roux, suppléée le jeudi par Marion Lafosse. Les CE2-CM1 avec Jean-François Guéhenneux (Directeur) et Morgane Lamandé sur la décharge de direction. Les CE2 sont avec Sylvie Lauze et les CE1 sont avec Gaëlle Héno (mi-temps) et Marion Lafosse (mi-temps) ; les CM2 avec Nicolas Hamonou. Virginie Pillon et Nadège Demée, toutes les deux AESH, rejoignent l'équipe éducative de l'école. Critina Marellec, Stéphanie Morel et Nadine Olivier servent au service de la cantine.

Le projet pédagogique retenu cette année est le développement durable. Les élèves d'élémentaires participeront au dispositif Ecole et Cinéma. Dans ce cadre, les élèves de maternelle et d'élémentaires



iront voir un spectacle au palais des congrès. Une classe de découverte du milieu marin est prévue pour les élèves de CM. Diverses animations sportives et culturelles verront le jour tout au long de l'année. La structure de jeux ornée bientôt la cour des maternelles.

Votre enfant arrive en âge de rentrer à l'école. Vous avez envie de visiter l'école. Vous pouvez prendre contact avec la direction au 02 96 25 98 40 ou par courriel à l'adresse : eco22.stjo.plemet@e-c.bzh. Nous serons ravis de vous recevoir.

Ecole Simone Veil - PLÉMET

Lilian DESBOIS, nouveau directeur du groupe scolaire

224 élèves sont répartis entre la petite section jusqu'au CM2. L'équipe éducative se compose de 14 enseignants, dont deux nouveaux : Annaëlle PRIOUX auprès de la classe des CP B, et Elsa PELLAN qui complète les temps partiels. A cela s'ajoute Roselyne RAULT, accompagnatrice d'enfant en situation de handicap (AESH).

Les enfants de maternelle participeront à la chorale du réseau d'éducation prioritaire ainsi qu'au dispositif deux mots par jour. Les CP, CE1 et CE2 participeront à la dictée d'ELA, et les élèves de sixième ainsi que ceux en élémentaire au cross du collège Louis-Guilloux. « Nous aurons, entre autres, l'opération les petits-déjeuners à l'école ainsi qu'École et cinéma, les spectacles au palais des congrès de Loudéac, un marché des connaissances en CM, et continuerons à travailler avec les éducateurs sportifs communaux », a précisé Lilian DESBOIS.



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 MAI 2022**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 FONCIER ET URBANISME

1-1 Cession des parcelles ZV 207 et 208, ZT 160 et 161, ZV 3.

M^{me} le Maire a présenté en séance le projet de cession des parcelles ZV 207 (46 m²) et 208 (4584 m²) et des parcelles ZT 160 (200 m²) et ZT 161 (37 m²) et ZV 3 (1830 m²).

Il a été proposé :

De déclasser du domaine public une partie de la surface à céder et désaffecter d'usage public, cela n'entraîne aucune modification des conditions de desserte et de circulation, la cession se fera au prix convenu et présenté en séance, les frais de notaire et bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Voté à l'unanimité

1-2 Cession de la parcelle ZS 102 Kerbussoit

M^{me} le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal la proposition de cession de la parcelle ZS 102 d'une surface de 100m² au riverain qui en a fait la demande. Un plan a été présenté en séance.

Le Conseil Municipal a validé la cession au prix de 1€/m².

Voté à l'unanimité

1-3 Acquisition parcelle YC 8

M^{me} le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de procéder à l'acquisition de la parcelle YC8.

En effet, en raison de sa proximité avec d'autres parcelles communales, et suite à la proposition des propriétaires de la céder à la Commune, il apparaît opportun pour la collectivité d'en faire l'acquisition. La parcelle a une surface de 13a 05ca. Elle a été proposée à l'euro symbolique.

Voté à l'unanimité

2 FINANCES

2-1 Budget Commune – Décision Modificative n° 1

M^{me} le Maire a proposé d'inscrire 1.000 € de crédits au chapitre 67 et notamment au compte 673 afin d'annuler des titres émis en 2021 et pour d'éventuelles annulations de titres à venir.

M^{me} le Maire a proposé également d'inscrire les crédits complémentaires liés aux dotations compte tenu de la transmission par les services de l'Etat des montants définitifs après le vote du budget primitif. Des crédits en dépense de fonctionnement seront inscrits en contrepartie, à hauteur de 19.668 €.

COMPTE	INTITULÉ	CRÉDITS INSCRITS AU BP 2022	MONTANTS DES DOTATIONS POUR 2022	CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES À INSCRIRE
74121	Dotation de solidarité rurale	470 000	485 307	15 307
7411	Dotation forfaitaire	743 000	746 803	3 803
74127	Dotation nationale de péréquation	10 000	10 558	558
TOTAL		1 223 000	1 242 668	19 668

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal de l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux

de rénovation du Presbytère de LA FERRIERE pour un montant de 96.720 €.

Voté à l'unanimité

2-2 Subventions aux associations

Il a été présenté en séance de Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations suite à la Commission.

Voté à l'unanimité

2-3 Tarifs Cimetière La Ferrière

M^{me} le Maire et Monsieur le Maire délégué ont informé les membres du Conseil Municipal de la proposition de réévaluation des tarifs de La Ferrière.

Les nouveaux tarifs ont été discutés en commission le 29 Mars.

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur la proposition de la commission.

Voté à l'unanimité

2-4 Cimetière : reprise de concessions

M^{me} le Maire a informé le Conseil Municipal qu'une famille a fait la demande de reprise de concession au prorata temporis. La législation en vigueur le permettant, M^{me} le Maire a proposé de valider cette demande et a présenté en séance les modalités de reprise (financière et temporelle).

Voté à l'unanimité

3 TRAVAUX

3-1 Travaux effacement réseaux Rue Jehan Cres et rue de la Mare – La Ferrière

M^{me} le Maire a rappelé que lors de sa séance du 9 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'effacement des réseaux rue de la Mare & rue Jehan Crès à LA FERRIERE. Les travaux consistent en un effacement des réseaux de basse tension et l'aménagement de l'éclairage public ainsi que la construction d'infrastructures souterraines de communications électroniques.

M^{me} le Maire a précisé que le SDE a procédé à un chiffrage sommaire de 2 tranches supplémentaires du projet d'effacement des réseaux pour ces deux rues.

- **Tranche n°1** : cette tranche correspond au chiffrage adopté par le Conseil Municipal du 09/11/2021 : effacement des réseaux rue de la Mare et rue Jehan Cres.

- **Tranche n°2** : option jusqu'au panneau d'agglomération.

- **Tranche n°3** : option jusqu'à l'exploitation agricole- extrémité du réseau aérien.

Le tableau ci – dessous fait état des montants des travaux et des participations communales selon les travaux et les tranches :

RÉSEAU ÉLECTRIQUE					
TRANCHE 1		TRANCHE 2		TRANCHE 3	
Travaux	Participation	Travaux	Participation	Travaux	Participation
88 800.00	48 100.00	27 000.00	16 425.00	24 000.00	13 000.00

RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC			
TRANCHE 1		TRANCHE 2	
Travaux	Participation	Travaux	Participation
49 200.00	28 700.00	15 000.00	9 027.79

INFRASTRUCTURES TÉLÉCOMMUNICATIONS			
TRANCHE 1		TRANCHE 2	
Travaux	Participation	Travaux	Participation
18 300.00	18 300.00	6 150.00	6 150.00

M^{me} le Maire a présenté en séance les plans des travaux projetés et sollicitera l'assemblée délibérante sur les tranches à adopter ou non.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} le Maire déclare la séance close à 21h23.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022

DÉCISIONS DU MAIRE

1 ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CREATION DE RESEAUX EAUX PLUVIALES : RUE DES ECOLES

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour la création de réseaux d'eaux pluviales dans la rue des Ecoles avec l'entreprise SETAP de Coetmieux.

ARTICLE 2 - Le montant total des travaux s'élève à 84.050 € Hors Taxes, soit 100.860 € TTC.

2 ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CRÉATION DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET USÉES – RUE DE LA LIBERTE ET RUE DE BODIFFE

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux avec le groupement solidaire composé des entreprises suivantes : SAS SATEC ENVIRONNEMENT (Mandataire) et des cotraitants SEEG, SAS KALON TP. Le groupement envisage de sous-traiter des prestations avec l'entreprise SFB Morbihan (traitement de l'amiante).

ARTICLE 2 – De dire que le montant total des travaux s'élève à 1.040.082,50 € Hors Taxes réparti respectivement entre les eaux usées et pluviales, à savoir pour la part A – LCBC- à 446.437,50 € HT et pour la part B - Commune de PLEMET - à 593.645 € HT.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 FONCIER ET URBANISME

3-1 Dossier du Pas

M. François LE MAITRE, M. Michel ROCABOY et M. Pierre-Yves BLOUIN ne prenant pas part au vote se sont retirés de la salle.

M^{me} le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal la proposition de cession de la parcelle ZX 28 (ancienne carrière du Pas) d'une contenance de 110 180 m², au profit de la société LESSARD qui en a fait la demande, pour un projet de stockage de déchets inertes. Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur la cession de cette parcelle. Le vote a eu lieu à bulletins secrets. M^{me} Aurélie JOSSÉ et M. LE TÉNO Anthony, plus jeunes conseillers présents dans la salle ont procédé au dépouillement.

Voté CONTRE à l'unanimité (25 voix)

4 FINANCES

4-1 Tarifs Animations Sportives 2022-2023

La commission sport, jeunesse et vie associative s'est réunie le 10 Mai et propose une évolution des tarifs des animations sportives communales pour l'année 2022-2023. Ils n'ont pas évolué depuis 6 ans et l'an passé une gratuité avait été accordée aux inscrits annuels enfant/adulte 2020-2021.

Il a été proposé :

- Enfant : passer de 40 € à 42 €
- Adulte : passer de 52 € à 55 €

- Pour les animations sportives communales pour les vacances scolaires :

- Journée : passer de 9 € à 10 €
- Semaine de 4 jours : passer de 30 € à 32 €
- La sortie : passer de 20 € à 22 €
- La totalité du programme d'été : passer de 80 € à 85 €

Voté à l'unanimité

5 TRAVAUX

5-1 Travaux RN 164 – Dévoisement du réseau AEP : Désignation d'un maître d'ouvrage (Syndicat du Lié)

Dans le cadre des travaux de mise à 2 x 2 voies de la RN 164, le syndicat d'eau du Lié est contraint d'assurer le dévoisement de son réseau d'eau potable sur plusieurs kilomètres sur la commune de PLEMET.

En ce sens le syndicat, maître d'ouvrage au titre de sa compétence, a donc lancé les études nécessaires et une consultation pour attribuer un marché à hauteur de 1 080 836 € H.T. (1 297 003 € TTC)

Parallèlement, le syndicat du Lié a sollicité les services de l'Etat pour l'octroi d'une aide financière au titre de la DSIL « grandes priorités ».

Or le syndicat ne peut être directement éligible à la DSIL sauf s'il signe une convention avec une collectivité éligible (commune ou E.P.C.I.) en vertu d'une disposition prévue à l'article L 2334-42 C du C.G.C.T.

Cette convention tripartite (Etat-commune-syndicat) nécessite au préalable une délibération de la commune et du syndicat pour autoriser le représentant légal de leur collectivité respective à la signer. Cette convention ainsi signée par l'ensemble des parties permettra de dresser un arrêté attributif de subvention en faveur du syndicat. Ce dernier deviendra alors le seul interlocuteur des services préfectoraux en tant que maître d'ouvrage, la commune n'intervenant que dans le cadre de la convention.

Il a été proposé :

- D'émettre un avis favorable à la signature d'une convention portant désignation d'un maître d'ouvrage
- D'autoriser M^{me} le Maire à signer cette convention

Voté à l'unanimité

5-2 Borne électrique SDE / LCBC

M^{me} le Maire a informé les membres du Conseil Municipal du projet d'implantation d'une nouvelle borne de recharge pour véhicule électrique Parking rue de Bodiffé à Plémet.

En séance il a été présenté le coût de l'opération et la participation de la commune qui s'élève à 1 500€.

M. Patrick RAULT informe que des travaux sont prévus sur ce Parking et qu'il est donc préférable d'attendre la fin des travaux avant d'implanter la borne.

L'assemblée se questionne sur le choix d'une borne à charge rapide, et indique qu'il n'y a que très peu de choix pour ce type de dispositif.

Voté à l'unanimité

5-3 Jury projet école maternelle

M^{me} le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la parution le 6 mai de l'avis d'appel à candidatures pour le concours restreint lié à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle. M^{me} le Maire précisera que la Commune avec l'appui du CAUE et de l'ADAC a lancé cette opération qui se déroulera en 2 phases : candidature et sélection de 3 candidats puis remise d'une esquisse + en vue de sélectionner un maître d'œuvre pour la construction d'une école maternelle neuve d'une surface utile estimée à 1.160 m² de locaux. L'opération inclut la déconstruction totale ou partielle du bâtiment actuel. Une réflexion sur les aménagements extérieurs est attendue ainsi que sur l'intégration urbaine de l'équipement et les circulations avec les autres équipements du secteur. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 3.000.000 € Hors Taxes.

Voté à l'unanimité

6 SERVICE DU PERSONNEL

6-1 Contrat de projet

Il a été présenté en séance la proposition d'un recrutement en contrat de projet pour une durée de trois ans d'un agent pour le service des sports.

Le contrat de projet a été introduit en 2019 par la loi de transformation de la fonction publique.

Le contrat de projet est un contrat de droit public qui permet de mener à bien un projet ou une opération identifiée en recrutant un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

De ce fait, ce contrat peut uniquement être conclu pour occuper un emploi non permanent.

Aussi, il a été proposé de recruter un contrat de projet pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois de catégorie C, pour accompagner le service sur le développement de l'offre sportive communale.

Les projets à développer et les missions attribuées à ce poste ont été évoqués en commission sports le 10 Mai et ont été présentés en séance.

Le conseil Municipal a été appelé à :

- Autoriser la procédure de recrutement
- Autoriser M^{me} le Maire à signer tout document nécessaire à la procédure

Voté à l'unanimité

7 DESIGNATION DE REPRESENTANTS

7-1 Jury d'Assises

Par l'arrêté préfectoral du 29 avril 2022, le nombre de jurés à tirer au sort pour la commune de PLEMET est de 3. Le tirage au sort des jurés doit être en nombre triple soit 9, et a été effectué à partir de la liste générale des électeurs de la commune. N'ont été retenus que les électeurs qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (nés en 1999 ou avant).

Ont été tirés au sort :

- M. AMIAUX Guy - 22210 PLEMET
- M. BEUREL Jacques La Ferrière - 22210 PLEMET
- M. DUROS Joseph - 22210 PLEMET
- M. GALLAIS Cyril - 22210 PLEMET
- M. LE DAIN Carl - 22210 PLEMET
- M^{me} BAGOT Chantal épouse LECOLLINET, - 22210 PLEMET
- M^{me} BIENNE Françoise épouse MARIGO, - 22210 PLEMET
- M. MAUVILLAIN Olivier - 22210 PLEMET
- M^{me} FLEHO Marie-Noëlle - 22210 PLEMET »

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} le Maire déclare la séance close à 21h20.

Voté à l'unanimité

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1 FONCIER ET URBANISME

1-1 Maison « GUILLAUMEL » renonciation à l'acquisition

M^{me} le Maire a expliqué que lors du Conseil Municipal en date du 10 Juin 2021 il avait été validé l'acquisition de la « Maison Guillaumel », parcelles AI 379p, 705p, 706 et 707p situées 1 et 6 place du Général de Gaulle dans le cadre d'un projet porté par la collectivité.

La commune a mandaté un cabinet d'étude et une étude de faisabilité a été réalisée. Cette étude a mis en évidence de trop grandes contraintes techniques, ne permettant pas l'amélioration de l'offre de service dans le cadre d'un projet de transfert de l'équipement culturel dans le centre bourg.

Il a été proposé de :

- Délibérer pour renoncer à l'acquisition des parcelles ci-dessus énoncées et en informer les parties prenantes.

Voté à l'unanimité

2 FINANCES

2-1 Budget Commune – Décision Modificative n°3

M^{me} le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'inscrire des crédits complémentaires sur certaines opérations en section d'investissement soit suite à l'acceptation de devis soit en perspective de travaux supplémentaires ou complémentaires à venir.

Des crédits complémentaires seront à inscrire à l'opération 234 « cimetière » en vue de réaliser des travaux d'enrobés au cimetière pour environ 30.000 € TTC.

M^{me} le Maire a présenté en séance de conseil le projet de décision modificative.

Voté à l'unanimité

2-2 Tarifs restauration scolaire

Suite à la commission cantine qui s'est réunie le jeudi 30 Juin 2022, il est proposé d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour les enfants de maternelle, élémentaire et collège.

Lors de la commission, des échanges ont eu lieu sur le budget de la cuisine centrale, le déficit annuel constaté, et les augmentations des denrées (voir les pénuries).

De ces échanges, il est ressorti qu'il était indispensable de pouvoir relever la tarification (suite à l'audit réalisé sur le service). Ainsi, il a été proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

	TARIFS 2020 / 2021 ET 2021 / 2022	TARIFS PROPOSÉS POUR 2022 / 2023
Maternelle	3.05€	3.20€
Élémentaire	3.20€	3.35€
Collège	4.40€	4.65€

Il a été proposé de :

- Valider les propositions.
- Dire que les tarifs s'appliqueront à la rentrée de septembre 2022.

Voté à l'unanimité

2-3 Tarifs Loyer « St Antoine »

M^{me} le Maire a informé les membres du conseil municipal qu'un repreneur a été sélectionné pour relancer l'activité du restaurant/traiteur « le St Antoine ».

M^{me} le Maire a expliqué en séance la démarche lancée par la collectivité et l'activité qui sera proposée.

Elle a informé le Conseil Municipal que les locataires signeront un bail commercial, qui sera notarié, et de l'arrivée des repreneurs en août 2022.

3 personnes ont candidaté. Le couple retenu, M. et M^{me} Vallée, vient de l'EURE.

Elle a invité les membres du conseil municipal à se prononcer sur la proposition d'un loyer mensuel de 1 500 €/mois logement compris.

Voté à l'unanimité

2-4 Tarifs Loyer Presbytère de Plémet

M^{me} le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que suite à la rénovation du Presbytère de Plémet, il convient, en accord avec le diocèse de procéder à une révision des tarifs pour le logement loué au prêtre.

Il a été proposé de :

- Valider un loyer de 350€ mensuel de loyer pour le logement T3.
- Valider un loyer annuel de 200€ pour la salle de réunion en rdc.
- Valider la prise en charge de la Taxe Foncière du bâtiment et le remboursement de la quote part de l'assurance propriétaire sur ces murs, de même que ce qu'il était convenu dans l'actuelle convention.
- Valider le remboursement de la Taxe Foncière 2021 dans son intégralité et au prorata temporis pour 2022 pour la maison située rue de la Liberté qui a servi d'hébergement pendant la période de travaux de même que pour l'assurance du logement.
- D'autoriser M^{me} le Maire a signer une nouvelle convention avec le diocèse inscrivant ces changements.

Voté à l'unanimité

2-5 Vente de la remorque

Les membres du Conseil Municipal ont été informés de la mise en vente d'une remorque. Aussi, il a été proposé de :

- Dire que le prix de départ est de 13 200€.
- Constaté que l'offre publiée actuellement est à 12 500€.

Voté à l'unanimité

3 SERVICES DU PERSONNEL

3-1 Besoin occasionnel

Les effectifs au sein des accueils périscolaires étant fluctuants, il convient de recruter du personnel en besoin occasionnel, pour un contrat de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2022 (4 personnes ; temps non complet).

Voté à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE
CONSEIL MUNICIPAL**

1 SUBVENTION ÉCOLE SAINT-LOUIS DE MONTFORT À LA CHÈZE

Il a été présenté en séance la demande de subvention de l'école Saint-Louis de Montfort à La Chèze pour les enfants Plémétais scolarisés dans cette école.

Il y a 15 enfants de scolarisés et la demande fait état d'un souhait de 30€/enfant soit la somme de 450€.

Il a été proposé :

- Valider une subvention à hauteur de 30€ par enfant pour l'année scolaire 2021/2022 pour 15 enfants, soit une dépense de 450 €

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 21h50.

ALERTE CRISE SÉCHERESSE

The infographic consists of nine red-bordered boxes arranged in a 3x3 grid. Each box contains an icon with a red 'X' over it, indicating a prohibition. Below each icon is a text box with the specific rule.

- Top Left:** Icon of a watering can over a flower. Text: **Interdiction d'arroser les pelouses, les ronds-points, les espaces verts publics et privés et les massifs fleuris**
- Top Middle:** Icon of a watering can over a vegetable patch. Text: **Interdiction d'arroser les potagers** (Hors utilisation de réserves d'eau de pluie)
- Top Right:** Icon of a car being washed. Text: **Interdiction de laver les véhicules**
- Middle Left:** Icon of a fountain. Text: **Fermetures des fontaines publiques et privées** (Sauf en circuit fermé)
- Middle Middle:** Icon of a swimming pool. Text: **Interdiction de remplir ou de vidanger les piscines**
- Middle Right:** Icon of industrial buildings. Text: **Activités industrielles et commerciales** (Réduction de 25 % de la consommation moyenne hebdomadaire interannuelle)
- Bottom Left:** Icon of a sports field. Text: **Interdiction d'arroser les terrains de sports, les pistes d'hippodrome les parcours et les greens de golf**
- Bottom Middle:** Icon of a house. Text: **Interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées**
- Bottom Right:** Icon of a tractor. Text: **Agriculture: Interdiction ou limitation de l'irrigation selon les cultures**

Semaine Fédérale des cyclotouristes à Plémet



Venaient-ils pour se comparer à mes escargots !?

A l'occasion de la semaine fédérale des cyclotouristes, un petit groupe a fait escale aux « Escargots de Fahelleau » - 4 ados cyclos : Lucien de Dax, Lilian de Orgères, Jade de Coëtmieux et Louis de Neuhausen

auf den Fildern (Allemagne) ainsi que 3 adultes de Lamballe et de Bourgtheroulde (près de Rouen).

Depuis le matin ils avaient parcouru 46 km. Le but étant d'en faire 50 pour que les ados obtiennent un diplôme.

Signalisation et Circulation à Vélo et Trottinette électrique

Vélo

Doit comporter obligatoirement une sonnette, des freins à l'avant et à l'arrière. Pareil pour les feux : un à l'avant « blanc » et un à l'arrière « rouge ». Sans oublier les réflecteurs « orange » sur le côté.

D'autres équipements sont facultatifs à vélo mais toutefois recommandés pour améliorer votre sécurité. Casque, gilet fluorescent ou autres brassards réfléchissants seront donc conseillés, surtout de nuit.



Trottinette électrique

Vous devez circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, vous pouvez circuler sur les zones suivantes :

- Les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h
- Les aires piétonnes : Zone située en agglomération et réservée à la circulation des piétons, à condition de rouler à une allure modérée (6km/h) et de ne pas gêner les piétons.

La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf si le maire l'autorise. Dans ce cas, vous devez circuler à une allure modérée (6 km/h) et ne pas gêner les piétons.

La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf si le maire l'autorise. Dans ce cas, vous devez circuler à une allure modérée (6 km/h) et ne pas gêner les piétons.

Le stationnement sur les trottoirs est autorisé, à condition de ne pas gêner les piétons.

Vous devez être âgé d'au moins 12 ans pour l'utiliser. La vitesse maximum autorisée est de 25 km/h. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.

Vous devez vous vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.

Votre engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.



Attention : Pour votre sécurité, le port du casque est conseillé.

Pour utiliser une trottinette électrique, vous devez avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule...). Il est recommandé de contacter votre assureur pour, par exemple, adapter votre contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.

La Ferrière Activ'



La première édition de la Fête de la Musique organisée par La Ferrière Activ' le samedi 18 juin à la salle des fêtes de La Ferrière a eu beaucoup de succès. Plus de 150 personnes sont venues danser sur de la musique traditionnelle bretonne, de la musette et du disco. Les jeunes comme les anciens ont dansé toute la soirée. Tous étaient ravis de passer un moment convivial, de danser, de se divertir, de profiter d'un bon moment de détente et d'une bonne ambiance. Nous vous attendons pour la randonnée gourmande prévue le 9 octobre et la fête de la soupe le 11 décembre, précise Andrée Pautier et Barbara Bowman, présidentes de l'association La Ferrière Activ'.

Comité de St Jacques un peu d'histoire

Les 150 ans de la chapelle de St Jacques, reconstruite en 1872, ont été fêtés lors du Pardon le 23 juillet dernier.

« En haut de la porte d'entrée de la chapelle de Saint Jacques, il a été gravé la date de 1872 ».

C'est en effet, le jour de l'Ascension, le 9 mai 1872, que « vers les 5h de l'après-midi, au niveau de l'angle sud-ouest de la chapelle, où se trouve maintenant le bas-relief représentant la chasse saint-Hubert, fut bénie solennellement, la 1^{ère} pierre de la nouvelle chapelle St-Jacques, en présence du représentant de l'Administration municipale et de la population ».

Entre 1872 et 1873 eut lieu la construction de la nouvelle chapelle de Saint Jacques : Monsieur Maignan, architecte de Saint-Brieuc dessina le plan de la chapelle.

La maçonnerie fut réalisée par les Chotard, maçons du Morbihan. Les pierres et le sable provenaient de différents endroits de la commune.

La toiture fut confiée à un couvreur de la Commune : Jean Allenic, de St-Sauveur-le-Bas.

La charpente-volige fut débitée dans le bois de Coëtlogon par Chauvel de Raulois.

40 000 ardoises venaient de Mûr de Bretagne.

Joseph Le Floch de la Pierre Longue fit les armatures des fenêtres. Les vitraux confiés à une maison de Nantes, furent livrés à Loudéac. Toussaint Rohon, du bourg, les mit en place. Jouè, serrurier au bourg, posa le grillage.

DIMANCHE 9 OCTOBRE
LA FERRIÈRE
commune de Plémet

Randonnée Gourmande

2^e Edition

Départ
11h

Salle des fêtes de La Ferrière

Apéritif au départ de la salle des fêtes

10 ou
7 km

Une première pause pour déguster une bonne soupe

Une deuxième pause pour déguster une galette saucisse et une boisson

Un dessert à l'arrivée accompagné d'une boisson chaude ou froide

Inscription

Avant le 03 octobre 2022
De 10h à 14h et 17h30 à 19h
Au 06 86 11 86 46

Sur réservation 11 €

Sur place 12 €

Les gobelets personnels sont bienvenus

Organisée par La Ferrière Activ'



En 1873, une aide de 800 Francs en faveur de la chapelle fut attribuée par la municipalité.

Le parquet du chœur, fut posé par Joseph Simon sur les lambourdes placées et nivelées par le charpentier Pierre Allio.

La balustrade en fer fut exécutée par Pierre Le Floch, de la Pierre Longue.

Le revêtement de sol du reste de la chapelle, se fit en « bonbiton » avec du ciment et du sable blanc provenant du kaolin de la Forge du Vaublanc.

La bénédiction solennelle de la chapelle se fit le jour de « l'assemblée de St-Jacques » en 1873

Ensuite, à partir de 1928, eurent lieu les premières fêtes autour de la chapelle. A partir de 1969, le Comité des jeunes de Saint-Jacques a lancé la fête du Pardon.

Les Amis de Karlsruhe



Bretons et Allemands heureux de se retrouver.

Un petit groupe de 12 personnes a séjourné à Plémet du 25 au 29 Mai. Beaucoup de joie et de bonheur après 3 ans d'absence.

Visite des jardins de Brocéliande, Erquy avec randonnée sur le Cap, et la ville de Dinan étaient au programme, sous un magnifique soleil.

Rendez-vous pris pour une collégienne de 5^e pour un séjour linguistique à Karlsruhe d'une durée de 15 jours en juillet.

Nous espérons très fort renouveler notre séjour, à Karlsruhe en 2023.

Association ouverte à tous.

Contact : Clémence JOUAN 06 32 58 89 58

Chorale Vocalizon'

L'Association VOCALIZON a le plaisir de vous informer qu'elle reprend son activité le 15 septembre avec une nouvelle cheffe de chœur : Manuelle CORNU. Le répertoire sera surtout ouvert sur la variété française avec également du gospel et quelques chants en langues étrangères. Les inscriptions sont ouvertes à toutes les personnes aimant chanter, la connaissance musicale n'est pas nécessaire.

2 séances gratuites vous donneront une idée du fonctionnement de notre groupe ; venez nombreux.

Contact : Laurence BIDEAU Présidente au 06 14 22 88 65



Famille Rurales



C'est en moyenne 41 enfants chaque jour (entre 30 et 50) qui sont venus cet été s'amuser sur les animations proposées par : Edith Goarin, directrice, Noëlline Hamon, Raphaëlle Courtel, Moïra Dérouesné, Camille Léauté, toutes, animatrices ainsi que Anna Goubin, stagiaire BAFA. Magali Posnic a dirigé son équipe composée de Moïra Dérouesné, Jeanne et Paul Conan, animateurs, ainsi que Candice Bosson, stagiaire BAFA.

La météo a permis de belles activités en extérieur comme en intérieur quand le thermomètre grimpait trop !

La thématique des jeux récréatifs d'hier et d'aujourd'hui ont permis la réalisation de cerfs-volants, de «kouac-kouac» ou encore de boîtes aux trésors mais aussi de parties de billes, de marelles, de l'élastique ou de bilboquet.

Chaque semaine de l'été un temps fort ou une grande sortie était prévue : en juillet, les enfants sont allés visiter le château de Josselin, la maison de poupées, l'écomusée de Lizio avec ses 70000 pièces de jouets et objets anciens reconstituant des scènes de vie d'autrefois et des vieux métiers ; ils ont également eu le plaisir de faire de la musique verte avec l'intervention de Dame Nature ou encore de s'essayer au tir à la corde ou d'autres jeux bretons à Louarnig Park en défiant leurs animateurs !!

Familles Rurales, Association de Plémet :

Maison de l'Enfance - Ruelle des 2 âges
22210 PLEMET

Toujours Belle la Vie

L'association « **Toujours Belle la Vie** » est toujours active auprès des résidents de la Résidence la Croix Gréau et les gâte à chaque occasion :

• Mars - Un artiste à la Résidence la Croix Gréau :

Au mois de mars, La Résidence a inscrit M. Samson au concours annuel « fête de la peinture » organisé par « retraite plus ». Le thème 2022 était « les enfants ». Pour ce thème, M. Samson a choisi de peindre des enfants qui confectionnent un gâteau avec leur mamie.



« Retraite plus » a reçu 1300 tableaux !! 30 participants ont été récompensés. M. Samson s'est classé 11^{ème} sur les 1300 tableaux reçus. Il a reçu comme cadeau : kit de peinture acrylique, avec 3 panneaux de toile, 1 couteau à peinture, 1 palette et 1 éponge.

Toutes nos félicitations à notre artiste !!!

• **1^{er} mai** : le traditionnel brin de muguet et sa rose est offert à chaque résident et personnel :



• **9 mai** : M^{me} Sidonie Vittori fête ses 100 ans entourées de sa sœur Louis-Anne, ses neveux et nièces, M^{me} Christelle Plounévez, directrice adjointe, le personnel, et tous les bénévoles.



• **29 mai - Fête des Mères / 19 juin - Fête des Pères** : Remise à chaque résident un flacon de parfum pour leurs fêtes.



• **25 juin** : Toute l'équipe de l'association a réuni les résidents, la direction, le personnel de la Résidence pour la remise de la télévision grand écran avec son meuble et un bureau d'ordinateur pour la nouvelle salle d'animation. Les bénéfices de l'opération « plat à emporter », les subventions de communes et les dons (soumis à des réductions d'impôts pour les donateurs) qui n'ont pu être utilisés pour divers activités pendant la pandémie, ont permis ces achats. Merci pour les résidents.

• **Chaque semaine, nous continuons nos activités habituelles**: Scrabble, petits chevaux, triomino, belote, Jeux de mémoire sur tablette, chants sans oublier le jeu le plus apprécié : le loto mensuel avec un gros lot pour le carton plein en dernière partie.



La bibliothèque

L'eau dans tous ses états
De mi-septembre à fin décembre.
Parc derrière la mairie

Catherine Bourgeois, demeurant sur la commune d'Equemauville, voyage depuis l'âge de 20 ans, essentiellement en treks, jusqu'à il y a encore peu de temps. Membre très actif du club de photo de la ville de Honfleur depuis 1985, elle s'intéresse particulièrement à la nature et aux populations locales. Elle partage avec nous ses photographies prises au fil de ses aventures et rencontres.



Partenariat avec l'ODCM
Exposition photographique
de Catherine Bourgeois

Octobre Rose L'Espoir Plémétais

**OCTOBRE ROSE
L'Espoir Plémétais**

**Samedi
1er
Octobre
2022**

**derrière
la
Mairie
de
Plémet**

MARCHES
15 h 30 - Départ des 11 km 16 h - Départ des 5 km

inscription des engagements à partir de 14 h participation 5€ à partir de 15 ans

**17 h 45
ZUMBA
avec Vanessa**

**18 h 45
APÉRO musical
années 80**

Galettes-saucisses Frites et Buvette

DÉPISTAGE
DESCANCERS
Centre de coordination
Bretagne

Plémet

LA LIQUE
CENTRE DE COORDINATION

Baludik

Vous avez jusqu'au 7 novembre pour profiter de la balade Baludik mise en place autour de l'étang de Plémet.

**BALUDIK
L'AS-TU LU ?**

BALUDIK
Histoires racontées pour la petite enfance
disponibles 24 h/24 et 7 j/7 du 2 juillet au 7 novembre 2022

BALADE ACTIVE GRATUITE
créée par la ludothèque Au fil du jeu
en partenariat avec: Service Culture et le réseau des Bibliothèques

1. Télécharger l'application gratuite Baludik sur Android ou iOS.
2. Rechercher les balades autour de vous ou scanner ces QR codes.
3. Télécharger le parcours choisi (balade possible hors connexion).

Renseignements:
02 96 66 40 17 • @ludosefflejeu
ludothèque@proudeoc-communaute.bzh
www.bretagnecentre.bzh

Étang de Plémet

Service de Plouguenast-Langolven

Bretagne Centre

Bébés lecteurs :

- Mercredi 14 septembre 10h30 : thème Les oiseaux
- Mercredi 26 octobre 10h30 : thème La forêt

Outil en main

Remise des clés du collège Louis Guilloux à l'association

L'association l'Outil en main va reprendre du service, chaque mercredi, de 14h à 16h (sauf pendant les vacances scolaires), auprès des jeunes de 9 à 15 ans, début janvier 2023. La mission des gens de métier souvent retraités, est d'initier les enfants aux métiers manuels, tels que la mécanique, la couture, la menuiserie, la cuisine, l'électricité, la coiffure, l'art floral, la sculpture, etc.

L'association installée auparavant dans les locaux de la maison Gohel qui a été vendue, va prendre ses quartiers en partie dans le bâtiment administratif du collège Louis Guilloux, propriété de la mairie depuis cet été, ainsi que dans 3 salles de l'ancienne école St Joseph afin d'installer les divers ateliers de l'association.



Ce jeudi 15 septembre 2022, il a été remis officiellement les clés de ces locaux à l'association.

Portraits de bestioles

Exposition dans la bibliothèque

Du 18 octobre au 26 novembre

Exposition sur le thème du tri, abordée de façon poétique ! Elle est composée de sculptures en matériaux de récupération, représentant un animal réel ou imaginaire (un animal, un matériau). Chaque animal est photographié en studio, avec un fond de couleur, sans décor. Connaissez-vous la maison d'édition ? Les Ateliers Art-Terre est une maison d'édition, située à Rennes. Elle est spécialisée dans le livre jeunesse, et plus particulièrement dans l'illustration et la photographie de sculptures réalisées à partir de matériaux de récupération. L'impression des livres et la réalisation des expositions sont made in Bretagne !

Recherche bénévoles

La bibliothèque recherche des bénévoles pour tenir des permanences d'accueil et prêt. Si vous avez également des idées d'animation, vous êtes les bienvenues. N'hésitez pas à contacter Charlotte Le Dourneuf au 02 96 25 68 33 ou à passer à la bibliothèque pour en parler.

Mois du documentaire en novembre

Gardez l'oeil ouvert sur le panneau d'information communal ou suivez-nous sur facebook Bibliothèque de Plémet / La Ferrière pour connaître la date.



BIENVENUE

Nous souhaitons la bienvenue à :

- 1) **Fanny Soulabaïlle**, orthoptiste, installée depuis le 1^{er} septembre au 6 place du général Leclerc.
Contact 06.63.72.74.15 - Mail : soulabaïlle.orthoptie@gmail.com. Prise de rendez-vous sur Doctolib ou par téléphone.
- 2) **Eloïse et Fabrice Vallée**, arrivant de l'Eure, vont ouvrir le restaurant « Saint-Antoine » ainsi que la boutique courant octobre.
Place du Général de Gaulle à PLEMET.

Calendrier des fêtes (sous réserve de modifications)

OCT.	Samedi 1 ^{er}	Octobre Rose	Espace du Mineraï
	Dimanche 2	Repas du CCAS	Salle des Fêtes - Plémet
	Dimanche 9	Randonnée Gourmande - par la Ferrière Activ'	La Ferrière
	Vendredi 14	Loto - Ecole St Joseph	Plémet - Salle des Fêtes
	Vendredi 21	Concours de Belote - Club des Aînés de Plémet	Plémet - Salle des Fêtes
	Samedi 29	Repas Halloween - Vigilante Basket	Plémet - Salle des Fêtes
	Samedi 29	Fest-Noz - le Camp Vert	Salle du Mineraï
NOV.	Vendredi 4	Concours de Belote - Club des Aînés de Plémet	Salle des Fêtes - Plémet
	Vendredi 11	Commémorations	Plémet et La Ferrière
	Vendredi 11	Repas des Aînés de La Ferrière	Salle des Fêtes - La Ferrière
	Samedi 19	Repas - Toujours Belle la Vie	Salle des Fêtes - Plémet
	Dimanche 20	Bourse aux jouets - Ecole Simone Veil	Salle des Fêtes - Plémet
DÉC.	Samedi 3	Pléméthon	\
	Dimanche 11	Fête de la Soupe par la Ferrière Activ'	Salle des Fêtes de la Ferrière

A vos casseroles : Castagnaccio aux châtaignes et noix

Un gâteau originaire de Toscane



INGRÉDIENTS : Pour 4 personnes - Préparation : 15mn - temps de cuisson : 30 mn

200 g de farine de châtaigne / 5 cuillères à soupe d'huile d'olive / 1 branche de romarin / 70 g de raisins secs / 50 g de pignons / 70 g de cerneaux de noix

PREPARATION & CUISSON :

- 1- Préchauffez le four sur th. 5-6/160°.
- 2- Dans une grande poêle, torréfiez à sec les pignons et les noix grossièrement concassées.
- 3- Dans un grand saladier, mélangez ensemble la farine de châtaigne, 35 cl d'eau, l'huile d'olive et la branche de romarin effeuillée.
- 4- Ajoutez les fruits secs.
- 5- Versez la pâte dans un plat légèrement huilé allant au four. Enfourez pour 30 mn environ : le gâteau est cuit lorsqu'il se craquelle sur le dessus.

Sudoku

	2	5		8		4		9
	3				2			
4						2		3
	4		8		3			
		3				7		
			2		1		9	
6		8						7
			7				6	
3		2		6		5	8	

Dictons

- Si, à la fin de septembre, les papillons sont nombreux, les arbres porteront, l'année suivante, plus de chenilles que de fruits.
- Octobre emmitouflé annonce décembre ensoleillé.
- Si les eaux montent en novembre, elles monteront à chaque mois de l'hiver.
- Qui à Noël s'ensoleille, à Pâques brûle le bois.

Trois siècles d'histoire du centre-bretagne (1501-1800)

En ce qui concerne l'Etrat, un article récent apporte des informations sur cette voie reliant Corseul à Vannes. Pour l'espace étudié on la trouvait entre La Hutte-à-l'Anguille et la forêt de Lanouée. Le vieux cadastre de Laurenan restitue son tracé Nord-Sud qui s'infléchissait à partir de Créneleuc pour passer à proximité du bourg et atteindre la rivière du Ninian au gué de Rénéac. Par Branro et le carrefour du Breil-Tual, elle se prolongeait vers le Sud jusqu'à Maupertuis où elle croisait la route de Rennes. Sa prolongation vers le sud utilisait un axe trans-péninsulaire gaulois qui reliait la baie de Saint-Brieuc au golfe du Morbihan, support nommé « Vieux chemin de La Trinité à Moncontour », par les aveux des XVIe et XVIIe siècle. Le nom des parcelles relevé dans les anciennes matrices cadastrales a conservé la mémoire de cette voie, puisque l'on retrouve le terme « Milliaire », seul ou associé, à Coëtlogon, à Plumieux, au Cambout, tout comme celui de « L'Etrat » désignant un carrefour à proximité du bourg de Plumieux, Les lieux-dits, Léringnac (Laurenan), Rénéac (Plémet) et Les Evignacs (Plumieux), qui s'égrènent le long de cette route, paraissent avoir conservé une consonance gallo-romaine. Quant aux relevés rapides conduits sur les plans anciens entre deux mentions de milliaire, ils confirment que l'unité de mesure utilisée était équivalente à celle retrouvée par J.-Y. Eveillard, soit deux lieues romaines. Enfin, l'entrée dans l'actuel département du Morbihan se faisait à gué sur le ruisseau de Blaye.

Que peut-on savoir de l'utilisation de ces vieilles voies à l'époque Moderne, alors que plus d'un millénaire séparait cette période de celle des ingénieurs gallo-romains ? La réponse à cette question a déjà été partiellement fournie par la plus ou moins grande facilité à retrouver leur tracé et, plus encore à déterminer l'état de ces chemins au début du XIXe siècle. On observe bien une permanence de certains tronçons, alors que d'autres avaient disparu, mais la meilleure connaissance de leur utilisation nous est fournie par les aveux anciens qui les mentionnent. Ainsi qu'il a été signalé, c'est sous l'appellation de « Grand chemin de La Trinité à Moncontour » que nous retrouvons à Plémet l'axe Nord vers Hillion, à partir de Maupertuis. Entre ce hameau et celui de Fahelleau on le désignait ainsi, lui substituant parfois aussi les appellations de « Sentes de Lamballe » ou de « Grand chemin de Dinan », comme en 1517 et 1667. Quant à la pénétrante Est-Ouest de la retrouve en 1493 sous le nom de « chemin de Plémet à Merdrignac » et en 1660 de « Merdrignac ». La première dénomination marquait un changement dans le tracé de la voie qui passait désormais par le Bourg de Laurenan et délaissait Gomené. Dans sa traversée de La Prénessaye on l'appelait « Chemin du bourg de Plémet au bourg de Loudéac » jusqu'au XVIe siècle, puis « à la ville de Loudéac », cent ans plus tard.

Le territoire de La Prénessaye demeure intéressant, car il est traversé par la rivière du Lié, dont la vallée a servi d'axe de circulation entre le Nord et le Sud aux époques médiévale et moderne. C'est ainsi que le hameau de Saint-Sauveur-le-Haut semble avoir joué le rôle de carrefour, un peu comme Le Breil-Tual pendant la phase gallo-romaine. On y évoquait, en 1499, le « Chemin de Moncontour à La Chèze ». Si la vieille déviation issue de l'Etrat avait gardé une certaine pertinence, de nouveaux centres d'attraction sont apparus au Moyen-Âge, avec les cités de Josselin, de Rohan, de Pontivy. Ainsi s'expliquent, à Saint-Barnabé, et à Saint-Sauveur-le-Haut les mentions de « chemin de Rohan », tout comme à Loudéac, l'évocation de liens routiers unissant cette ville à celles de Moncontour, de Pontivy, d'Uzel.

Afin d'évaluer plus exactement l'importance des différents chemins qui irriguaient le centre-Bretagne, il est apparu intéressant d'analyser les principales cartes dressées aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le Tableau géographique des Gaules, outre une évidente déformation de la province, réduit la veille voie Rennes-Carhaix à un chemin qui ne semble pas dépasser Saint-Méen-Le-Grand, mais il signale de façon intéressante la liaison Brest-Nantes par Pontivy, Josselin, Malestroît. Quant à l'Etrat, rien ne permet de le retrouver. Il a fallu attendre le milieu du XVIIIe siècle et les efforts conjugués du duc d'Aiguillon et des Etats de Bretagne pour faire réaliser la liaison Saint-Malo-Lorient par Loudéac et obtenir une voie d'intérêt stratégique et commercial. Pour la région qui nous intéresse, cette nouvelle route a servi de support aux charretiers de la manufacture des Bretagnes qui convoquaient leurs balles de toiles vers le grand port de La Rance. C'est ce dernier aspect qui apparaît grâce à la carte de Cassini, laquelle présente aussi une prolongation de la voie Est-Ouest entre Saint-Méen-Le-Grand et Merdrignac.

Outre les chemins d'importance, il existait tout un réseau de voies vicinales destinées à relier les hameaux entre eux, ou avec le centre paroissial ; A la fin du XVIIIe siècle, leur piteux état avait attiré l'attention des officiers du duc de Rohan et les rapports qu'ils ont alors rédigés font penser à l'évocation de pistes africaines. La description des chemins de La Ferrière, de La Prénessaye, de Trévé, fait apparaître leur étroitesse et aussi leur utilisation sur une courte période de l'année. C'est ce que confirmait au début de la Révolution une lettre de la municipalité de Plémet : « Il faudrait réparer les chemins de cette paroisse. Huit à neuf mois de l'année, il est presque impossible d'y voyager, ce qui cause des dépenses extraordinaires aux habitants pour les difficultés qu'ils trouvent pour servir leurs terres et exporter leurs denrées ».

Ainsi s'explique l'usage local d'animaux bâtés pour le transport d'objets dont on avait le plus grand besoin.

Évoquer le rôle économique des voies de communication, ne permet pas pour autant de le quantifier, même si quelques indices permettent d'en relever l'importance. Depuis le XIe siècle, il se tenait à Noyal-Pontivy trois importantes foires franches appelées La Noyale, La Houssaie, La Brolade. Des marchands venus de toute la province convergeaient alors vers le centre-Bretagne, et les documents qui évoquent ces rassemblements citent la présence de Morlaisiens, de Vitréens et d'importateurs espagnols venus de Nantes. Cette situation s'est prolongée tout au long du XVIe siècle, mais en 1609 les foires appelées La Noyale et La Houssaie ont été transférées à Pontivy et, en 1665, il en a été de même pour celle dite La Brolade. Cette rupture marquait une évolution économique régionale : la croissance toilière ayant affecté l'espace entre Loudéac et Quintin, Quant aux assemblées commerciales de rang inférieur, faute d'informations suffisantes, il est bien malaisé de déterminer leur importance. En dehors de la foire de La Trinité qui durait deux jours et précédait la fête paroissiale, les autres ne semblent avoir drainé qu'un nombre limité de chalands à La Chèze, à Saint-Léau (Plumieux), à Saint-Lubin (Plémet), ou encore à Saint-Unet (Laurenan). Des petits marchés hebdomadaires et d'intérêt local existaient à Merdrignac, à La Chèze, à Loudéac et aux XVIe et XVIIe siècles on en a même vu en apparaître à Plémet et à Laurenan. Un document qui évoque la prise de possession de la terre de Kerbusot (Plémet), en 1686, permet de savoir que certains ruraux ne craignaient pas de se déplacer sur de longues distances ; en effet, le notaire qui a rédigé l'acte, signale l'absence du manoir parti chercher du vin à Rennes.

Parmi les motivations qui poussaient les habitants du centre-Bretagne à entreprendre de longs déplacements, il convient de parler des pèlerinages. Au XVIe siècle, la dévotion envers Saint-Mathurin de Moncontour exerçait son attrait sur l'essentiel de l'ancien évêché de Saint-Brieuc, débordant à l'Est vers Saint-Méen-Le-Grand et au Sud Vers Pontivy et Ménéac. Jusque dans les premières années du XXe siècle, les pèlerins bas-bretons qui ont continué d'honorer saint-Mathurin, faisaient une halte à Plémet où ils rendaient hommage à saint-Lubin. On observe cependant une évolution dans l'attrait des centres de piété. C'est ainsi que le 15 août 1652 à Querrien (La Prénessaye), une jeune bergère, jusque-là sourde et muette, était guérie de ses infirmités après une vision ; or, dès le 29 septembre de la même année, l'évêque de Saint-Brieuc ayant authentifié le miracle bénissait un premier oratoire en planches, en présence de plus de mille cinq cents fidèles. Comme un nouveau centre d'intérêt religieux était précédemment apparu à Saint-Anne-d'Auray où Nicolazic avait connu une révélation de même type, on comprendra que le flux de pèlerins venus du pays de Rohan s'est peu à peu réduit, sans pour autant disparaître.

1- LANGOUET(L) et JUMEL (O.) « La voie romaine Corseul-Vannes en territoire coriosolite », Les Dossiers du Ce.R.A.A., N°23, 1995, p.25-44.

2- Arch. départ. des Côtes-d'Armor, 3P Q3 C0039.

3- Ibid, 12 J 2 à 25 et 2 E 3377 à 3387

4- Ibid., Coëtlogon, 3 P 48/2 (B2-1210), Plumieux, 3 P 246/2 (D2-575), Le Cambout, 3 P 32/2 5g2-538°.

5- NIERES (C.), « Les paysans et les transports au XVIIIe siècle », Mém. Soc. Hist. et Archéo. de Bretagne, T. LXI, 1984, p. 153-164.

6- Arch. départ. des Côtes-d'Armor, E 3387 ; 12 J 17

7- Ibid., E 1823 ; 12 J 26,

8- Ibid. ; E 3377 ; 12 J 7,23.

9- Ibid., 12 J 2,20.

10- Ibid., 12 J 2, 11, 15.

11- LOZACH (A.), Sur les routes de Bretagne, Spézet, 1999

12- Arch. départ. des Côtes-d'Armor, B 1196.

13- Ibid., 7 L 154.

14- MARTIN (J.), Toiles de Bretagne, op. cit. P. 99-101.

15- TANGUY (B.), « Les foires franches de Noyal-Pontivy au Moyen-Âge », Association Bretonne, 2003, p. 555-571.

16- LE GRAND (A.), La vie des saints de la Bretagne Armorique, Quimper, 1901, p.277.

17- LAPEYRE (H.), Une famille de marchands : les Ruiz. Contribution à l'étude du commerce entre la France et l'Espagne au temps de Philippe II, Paris, 1955, p. 515.

18- Evocation de la foire de Sainte-Catherine à Plémet en 1495 et aveu de 1540 mentionnant, en plus de cette foire, celle de Saint-Gilles. Par autorisation royale de 1626, une troisième foire a été autorisée à Saint-Lubin, ainsi qu'un marché au bourg, le lundi, Arch. départ. des Côtes-d'Armor E 3377, 3383. En 1560, Julien de Coëtlogon seigneur dudit lieu et de Laurenan avait obtenu la création de deux foires et d'un marché le samedi à Laurenan. Ibid., E 3381.

19- Ibid., 12 J25.

20- Arch. Privées de l'auteur, Fréquentation du pèlerinage de Moncontour de 1579 à 1610.

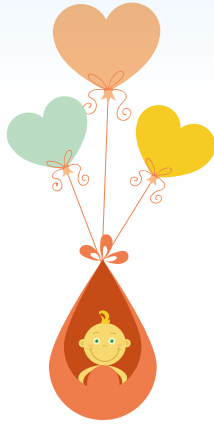
21- BOSCHET (R.P.), Le parfait missionnaire ou vie du R.-P. Julien Maunoir de la Compagnie de Jésus, missionnaire de Bretagne, Lyon, 1834. DU BOIS DE LA VILLE RABEL (Mgr A.), Dom Jean Leuduger fondateur de la congrégation des filles du Saint-Esprit, Saint-Brieuc, 1924. ROPARTZ (S.), Portraits Bretons, Saint-Brieuc, 1857, p.59

(... suite dans notre prochaine édition)

Naissances

PLÉMET

- 20 mai 2022 – **Faustine GUILLOU**
- 19 mai 2022 – **Alycia LAVAL**
- 1^{er} juin 2022 – **Elouan GARNIER**
- 2 juin 2022 – **Jade MOREL**
- 3 juillet 2022 – **Lilas LESUEUR NEDELLEC**
- 9 juillet 2022 – **Livio LE TENAFF**
- 3 août 2022 – **Léane DERICQ**
- 11 août 2022 – **Ilyes GRIMAUULT**
- 26 août 2022 – **Shana BLANCHARD**
- 10 septembre 2022 – **Kaëlig MALLÉGOL**



Mariages



PLÉMET

- 14 mai 2022 – **Audrey POUPON** et **Guillaume GUÉRIN**
- 4 juin 2022 – **Anaïs PERRIN** et **Ludovic ROUAUX**
- 4 juin 2022 – **Adélaïde LETACONNOUX** et **Kévin GUYOT**
- 4 juin 2022 – **Solenne LE GUENNEC** et **Rodolphe ROUILLÉ**
- 11 juin 2022 – **Camille MAST** et **Mickaël DELHAIE**
- 2 juillet 2022 – **Susan BURCH** et **Brian PINK**
- 9 juillet 2022 – **Eva MAHIEU** et **Armand BECUWE**
- 20 août 2022 – **Claire CALVEZ** et **Quentin GUILLOU**
- 10 septembre 2022 – **Adeline MICHEL** et **Nicolas ARNAUD**

Noces d'or

PLÉMET

- 16 avril 2022 – **Nicole** et **Gérard PAUTEL**
- 14 mai 2022 – **Chantal** et **Marcel FERRON**
- 16 juillet 2022 – **Nicole** et **Guy LE CAM**
- 17 septembre 2022 – **Josiane** et **Gilbert RAULOIS**



Décès

- 3 mai 2022 – **Yvette CARBONNIER**, épouse **GUITTIER**
- 7 mai 2022 – **Marcel DANIEL**
- 8 mai 2022 – **Marie BÉTAILLE**, épouse **BRUNET**
- 17 mai 2022 – **Marie-Paule FLAGEUL**
- 23 mai 2022 – **Nicole HAMON**, veuve **RIBOURDOUILLE**
- 31 mai 2022 – **Louise JOUET**
- 4 juin 2022 – **Jeannine URIEN**, veuve **ROUILLARD**
- 14 juin 2022 – **Jérôme LESTURGEON**
- 28 juin 2022 – **Marie-Thérèse LE BIGOT**, veuve **LE MAIRE**
- 2 juillet 2022 – **Daniel JASLET**
- 7 juillet 2022 – **Daniel DUFRAUX**
- 1^{er} août 2022 – **Olivier HUBERT**
- 8 août 2022 – **Daniel BRAUN**
- 16 août 2022 – **Germaine DUAULT**, veuve **ROUAULT**
- 21 août 2022 – **Edmond LE MEUR**
- 1^{er} septembre 2022 – **Annick MARTIN**, épouse **SAVENAY**
- 6 septembre 2022 – **Roger PECHEUR**

Service du CIAS

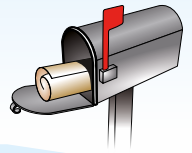
- Aide et soins à domicile / téléassistance : 02 96 66 09 06
 - Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61
 - Transport à la demande – **Mobi Bretagne Centre** : 0 810 22 22 22
- Le **CLIC** (Centre Local d'Information et de Coordination) peut vous apporter une aide financièrement sous condition par certaines caisses de retraite, mutuelles ou avec l'Association Personnalisée d'Autonomie (APA).
Contact : 02 96 66 21 06.

Maison des Services Publics de Loudéac

Héberge les structures suivantes :

- **Passeport Biométrique** • **Carte Nationale d'Identité**
 - **Point Numérique Immatriculations et Permis de Conduire**
 - **CAF** • **CPAM** • **CICAS** • **UFC Que choisir** : 02 96 78 12 76
 - **Maison de la Justice et du Droit** : 02 96 25 01 42
 - **Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne** : 02 96 28 25 17
- Renseignements et contact** : 15 rue de Moncontour
22600 Loudéac - Tél : 02 96 66 48 37.

Mémento - Permanences



Permanences des élus

M^{me} le Maire : les mardi et jeudi matin de 9h30 à 12h sur rendez-vous au 02.96.25.61.10

Adjoint : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

- | | |
|------------------------------------|---------------------------|
| • Samedi 1 ^{er} octobre : | Elisabeth POINEUF |
| • Samedi 8 octobre : | Ronan FERNANDEZ |
| • Samedi 15 octobre : | Elodie BOUTBIEN |
| • Samedi 22 octobre : | Pierre-Yves BLOUIN |
| • Samedi 29 octobre : | Delphine BEUREL |
| • Samedi 5 novembre : | Didier PIGNARD |
| • Samedi 12 novembre : | Romain BOUTRON |
| • Samedi 19 novembre : | Chantal NÉVO |
| • Samedi 26 novembre : | Patrick RAULT |
| • Samedi 3 décembre : | Elisabeth POINEUF |
| • Samedi 10 décembre : | Ronan FERNANDEZ |
| • Samedi 17 décembre : | Elodie BOUTBIEN |
| • Samedi 24 décembre : | Pierre-Yves BLOUIN |
| • Samedi 31 décembre : | Delphine BEUREL |
| • Samedi 7 janvier : | Didier PIGNARD |
| • Samedi 14 janvier : | Romain BOUTRON |

Ouverture Mairies

PLÉMET

3 rue des Étangs - 22210 PLÉMET - Tél. 02 96 25 61 10
accueil@plemet.fr – www.plemet.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30
Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59
Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

Recensement militaire (ou «recensement citoyen»)

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser en mairie (muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents), entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de son anniversaire. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Les déchetteries

Loudéac : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45

Plémet : du mardi au samedi de 14h à 17h45 - 06.73.41.94.96

La Chêze : le lundi de 14h à 17h45 / les jeudis et samedis de 9h à 11h45 - 06.73.41.94.96.

Assistante sociale

Renseignements et contact au 02 96 28 11 01 auprès du secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

Enfance

Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie et sur le site internet www.plemet.fr

Horaires du Multi accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

Relais parents assistants maternels

Loudéac Communauté Centre Bretagne

4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02.96.66.60.50

Mail : rpam@loudeac-communaute.bzh

Les urgences

- **Pompiers** : 18 / 112
- **Police** : 17
- **SAMU** : 15/112
- **Pharmacie de garde** : 32.37
- **SAMU Social** : 115
- **Personnes sourdes et malentendantes** : 114
- **Cabinet médical PLÉMET** : 02 96 66 33 40
- **Cabinet infirmier PLÉMET** : 02 96 25 68 08
- **Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÊZE** : 02 96 25 57 84
- **Maison de Santé Libérale** - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- **Centre anti-poison** : 02 99 59 22 22